

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

#### du Conseil Municipal de Dijon

#### Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Monsieur Franck LEHENOFF Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadioua BELHADEF Monsieur Marien LOVICHI Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL Monsieur Philippe THIRION

#### Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

VD20230925 24 N°24 - 1/3

**OBJET: EDUCATION** 

## Groupe scolaire Joséphine BAKER – Déconstruction, reconstruction et rénovation – Désignation du maître d'œuvre

Par délibération du 5 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le programme de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Joséphine BAKER, en a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 14 000 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) et a engagé la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre par voie de concours restreint.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans le cadre de ce concours, 45 équipes de maîtrise d'œuvre ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis. Le jury désigné pour ce concours, réuni le 7 avril 2023, a proposé la sélection de trois candidats pour remettre un projet de niveau esquisse :

- Groupement B+A Architectes
- Groupement BERNARD QUIROT Architectes et associés
- Groupement RHB Architectes

La date limite de remise des prestations par les concurrents a été fixée au 7 juillet 2023 à 12h et l'ensemble des candidats a remis son projet à la date butoir.

Le 12 septembre 2023, le jury s'est réuni et a procédé à l'examen des projets qui lui ont été présentés sous la forme anonyme conformément aux dispositions de l'article R2162-18 du code de la commande publique.

Après s'être assuré de la conformité des projets par rapport aux stipulations du règlement du concours, le jury a évalué chaque projet et proposé un classement fondé exclusivement sur les critères figurant dans le règlement de concours.

En application de ce dernier, chaque équipe a remis une offre conforme permettant l'attribution d'une prime maximale de 55 000 euros TTC.

Après signature du procès-verbal par les membres du jury, l'anonymat fut levé.

Le Maître d'ouvrage, en la personne de Monsieur le Maire, propose de suivre l'avis du jury et déclare lauréat de ce concours le groupement RHB Architectes.

Le montant des travaux (rénovation des bâtiments existants et les constructions), à ce stade du projet, est estimé à 8 306 638 € HT, soit 9 967 966 € TTC. Le forfait provisoire de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre est, avant négociation, de 1 221 076 € HT soit 14,70 % du montant HT des travaux. En fonction des négociations et des missions réellement confiées, celui-ci pourra être revu à la baisse.

Après accord, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalable sera passé avec le lauréat du concours, conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

Le projet de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Joséphine BAKER est intégré dans une autorisation de programme Ambition éducative 2030, pour un montant total de 75 000 000 € TTC, qui avait été présentée à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 décembre 2021, puis révisé lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le groupement RHB Architectes ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation et de reconstruction à l'équipe déclarée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre, soit le groupement RHB Architectes ;

VD20230925 24 N°24 - 2/3

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tous actes à intervenir en cours d'exécution de celui-ci ;
- de dire que le montant des différentes missions sera réglé dans le cadre de l'autorisation de programme présentée au conseil municipal de ce jour ;

- de verser, conformément au règlement de concours, une indemnité maximale de 55 000 euros TTC, aux concurrents non retenus qui ont remis une étude complète répondant au programme.

Scrutin Pour: 58 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 1

Dont 5 PROCURATION(s)

La secrétaire, Le Maire,

Madame MONTEIRO Monsieur REBSAMEN

VD20230925\_24 N°24 - 3/3